

et mollesse. Il est même des réformateurs sociaux qui ne s'en occupent jamais, fût-ce seulement dans leurs théories ou dans leurs contestations. S'ils invoquent l'intervention de l'Etat, c'est sur des points bien plus controversables et pour des maux bien moindres. Mgr Thomas rencontre ce faux remède de l'intervention, il restreint beaucoup son importance et montre avec vigueur les dangers que s'obstinent à ne pas voir ses infatigables partisans :

« Un autre système également périlleux pour la liberté, s'il n'est pas maintenu dans de justes limites, c'est l'intervention de l'Etat. Est-il vrai, comme on l'a dit, que, dans une société démocratique, plus la bataille pour la vie est ardente, plus le flot de l'administratisme y monte comme une marée qui n'a pas de reflux, plus la société est laborieuse et égalitaire, plus aussi il importe que l'Etat se charge du rôle d'organisateur universel du travail, d'arbitre entre les patrons et les ouvriers, avec le droit absolu de soumettre les uns et les autres à une législation spéciale et de déterminer leurs rapports de la manière la plus rigoureuse ? Assurément, aucun esprit sage ne peut contester à l'Etat le devoir et par conséquent le droit d'intervenir en des questions qui sont manifestement d'intérêt public. Ce droit lui a été formellement reconnu par la plus haute autorité sociale qui soit au monde. . . .

Que l'Etat donc prenne des mesures pour assurer aux petits et aux faibles une protection efficace ; qu'il interdise aux enfants un travail prématuré, aux femmes un labeur excessif ; qu'il assure à l'ouvrier, chaque semaine, un repos à tous les points de vue indispensable ; qu'il veille à la salubrité des logements et des ateliers, qu'il encourage les syndicats dont le but est de prévenir les conflits ou de s'arranger amiablement ; en tout cela, il fait œuvre de bon gouvernement. Attendre davantage, demander, par exemple, que, fixant un *minimum* de salaires et un *maximum* des heures de travail, il prenne en quelque sorte l'engagement de fournir de l'ouvrage aux travailleurs inoccupés : c'est renverser l'ordre naturel des choses, c'est éveiller dans les classes ouvrières des espérances irréalisables ; c'est, par un socialisme d'Etat, ouvrir la voix au socialisme radical, et forger les armes dont il se servira pour porter des coups décisifs à la propriété. Quelle que soit d'ailleurs la sphère des attributions et des droits de l'Etat, en matière de législation sociale, son action directe, pour produire le bien, reste nécessairement très limitée car « le pouvoir humain ne s'étend qu'à ôter

pecker la richesse, » que pour l'Eglise la propriété est chose sacrée, que le capital, résultat du travail accumulé de la science, du génie, de la vertu, est nécessaire au progrès Tout cela eût paru banal, il y a quelques années encore, dans une bouche épiscopale. Ce ne l'est plus aujourd'hui quand des côtés les plus inattendus arrivent chaque jour des imprécations contre le capitalisme, le régime capitalistique, alors que tous les patrons, expiant la faute de quelques-uns, sont présentés ou au moins traités comme des exploiters égoïstes, alors enfin que tout est fait pour surexciter l'envie, développer la haine et multiplier la révolte chez ceux qui avaient déjà perdu la résignation et qui n'ont pas encore le développement intellectuel nécessaire pour faire les distinctions subtiles auxquelles on se raccroche.

Il est une page au moins que nous voulons citer en entier et que personne ne trouvera trop longue, tant elle insiste sur le nœud même de la question ouvrière, les devoirs des patrons, et tant elle dit avec la sympathie, la confiance et le tact de ce qui veut être écouté ce que beaucoup de catholiques en France et surtout au dehors semblent ignorer, à savoir qu'en dehors du patronage volontaire et chrétien les efforts pour rétablir la paix sociale resteront ou incohérents ou vains. Voici donc tracé de main de maître, avec la précision de l'économiste éclairé, et l'autorité du pasteur d'un grand diocèse industriel, le portrait du patron chrétien, non inventé, mais authentique, et proposé comme un idéal très accessible à ceux qui n'en ont pas encore réalisé la perfection :

« Un économiste anglais l'a dit avec raison : « Aussi longtemps que les relations entre le patron et l'ouvrier continueront d'être analogues à celles qui existent entre le vendeur et l'acheteur d'une marchandise, une lutte violente entre le capital et le travail restera inévitable. » En effet, plus on étudie les aspirations des classes populaires, plus on reconnaît qu'elles convoitent par-dessus tout la sympathie désintéressée et le respect de leur personnalité morale. Le contraste entre leur force, qu'elles sentent chaque jour grandissante, et le dédain qu'elles deviennent ou surprennent, met l'amertume sur leurs lèvres et le ressentiment dans leur cœur. Si, après tant d'améliorations apportées à leur sort matériel, les divisions persistent, cela tient à l'amour-propre plus encore qu'à l'intérêt. La religion donne aux patrons chrétiens l'intelligence de ces choses. Elle enseigne que les hommes sont égaux devant Dieu et qu'au

voilà le but qu'il poursuit, non par aucun retour d'intérêt personnel, mais par le désir de leur faire du bien. Il connaît l'art de donner un bon conseil, de redresser une idée fautive, de corriger un mauvais sentiment. L'exemple d'ailleurs, bien plus que la parole, est son moyen d'action. Il ne prêche pas, et il est apôtre. Par son application au labeur quotidien, il remet en honneur la grande loi du travail et le fait accepter ; par la modération de ses désirs et la noble simplicité de ses habitudes, il inspire des résolutions de prévoyance et d'épargne ; par l'intégrité de ses mœurs, il fait respecter et aimer la vertu. Son foyer domestique est aussi un modèle. Il y prodigue aux siens de tels trésors de sollicitude et de tendresse ; après les fatigues et les soucis des affaires, il y vient chercher un si bien-faisant et si doux repos, qu'autour de lui, tous apprennent à goûter les joies pures, les saintes affections de la famille, dont il fait rayonner, même à son insu, la grandeur morale et la touchante beauté.

Est-il besoin d'ajouter que la foi du patron chrétien est une foi pratique, et qu'avant d'exiger des autres l'obéissance, il commence par se montrer soumis aux lois de Dieu ?

A moins d'une nécessité absolue, le dimanche, dans sa maison, tout travail est suspendu ; sans respect humain, comme sans ostentation, il vient chercher dans la prière publique, comme il le fait chaque jour dans la prière privée, la force de lutter victorieusement contre lui-même et d'accomplir ses généreux desseins. Si les difficultés ne le troublent point, si les peines ne l'accablent point, si de quelques ingratitude rencontrées sur son chemin, il ne se fait pas un prétexte pour désertier sa tâche, ne vous en étonnez pas. Une grande idée domine son existence : c'est l'idée si bien exprimée par un illustre économiste : « La vie présente est le poste où nous avons à gagner notre état dans la vie future. Réjouissons-nous d'y rester pour faire notre devoir et acheminer, par notre exemple, nos concitoyens vers l'éternité. »

On ne saurait mieux penser ni mieux dire sur une aussi grave question. Puissent ces paroles si justes de ton, à la foi si savantes et si persuasives, être entendues par les industriels normands, par tous ceux au moins qui, se disant catholiques, doivent avoir à cœur de mettre leurs pratiques à la hauteur de leur foi. C'est par de tels enseignements partout propagés, répercutés de mille façons, soutenus pratiquement par des institutions collectives, que les mœurs se réformeront et que la paix règnera de nou-



A l'assemblée régulière des membres de la Succursale No. 101, C. M. B. A., de la cité des Trois-Rivières, tenue dans la salle St-Joseph, à l'Hôtel-de-Ville, le 20 de Mars 1891, le Frère Président, C. D. Hébert, étant au fauteuil, les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par le Frère Geo. Leprohon, secondé par le Frère Ph. E. Panneton :

Que les membres de la Succursale St-Joseph No. 101 de l'Association Catholique de Secours Mutuel des Trois-Rivières, ont été vivement affligés de la mort du Frère J. P. F. Tansey, de la Succursale No. 26 de Montréal, et qu'ils sympathisent de cœur et d'âme avec leur Frère, M. le Grand Député T. P. Tansey, dans l'épreuve que Dieu lui envoie, ainsi qu'à sa famille.

Proposé par le Frère Nap. Dagneau, secondé par le Frère G. O. Bailey :

Que le Secrétaire-Archiviste soit chargé de faire parvenir à M. le Grand Député T. P. Tansey, cousin du défunt, l'expression des condoléances des membres de la Succursale No. 101 de l'Association Catholique de Secours Mutuel, le priant d'en faire part à la famille de leur regretté Frère.

Et que de plus, copie des présentes résolutions soit transmise aux journaux.

Certifié vraie copie de l'original consigné au registre des procès-verbaux de la dite Succursale.

J. O. DESILETS,

Sec.-Arch.

Succursale No. 101, C. M. B. A.

C'est avec le plus grand plaisir que nous notons les progrès réalisés par la Succursale No. 101 de la C. M. B. A., Trois-Rivières. Sept nouveaux membres y ont été initiés à la dernière séance, le 20 courant. C'est, du reste, une succursale très active dont le zèle correspond bien avec l'extraordinaire dévouement de M. le président, Charles-Dupont Hébert.

Nous aurons à dire prochainement un mot de reconnaissance à cette succursale.